

## L'Européanisation de l'action collective? Quelques hypothèses, tendances et perspectives

Didier Chabanet

## ▶ To cite this version:

Didier Chabanet. L'Européanisation de l'action collective? Quelques hypothèses, tendances et perspectives. La Lettre de la Maison Française d'Oxford, 2000, Action collective, représentation des intérêts et intégration européenne, 12, pp.5-15. hal-02549800

HAL Id: hal-02549800

https://hal.science/hal-02549800

Submitted on 21 Apr 2020

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers. L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## L'Européanisation de l'action collective? Quelques hypothèses, tendances et perspectives

l'européanisation de l'action collective est une tendance qui semble globalement se confirmer, suivant deux grandes orientations.

1. Dans un registre protestataire, les manifestations d'agriculteurs en sont, depuis la signature du traité de Rome en 1958 et le début de la Politique Agricole Commune (PAC) l'expression la plus courante et la plus visible. 'Elles ont été plus récemment complétées par l'émergence d'"eurogrèves" dans le domaine industriel, dont la plus emblématique est celle de Vilvorde en 1997, relative à la fermeture de l'usine Renault implantée en Belgique. Celle-ci n'est pas à proprement parler une 'première', puisque des mobilisations syndicales transnationales l'avaient précédée. Au début des années 1980, des salariés allemands, espagnols et français avaient contesté le projet de restructuration de Gillette entre ses sites européens ; en 1996, des salariés allemands d'Alcatel ont manifesté à Paris contre une fermeture d'usine en Allemagne : la même année, les cheminots européens défilaient à Bruxelles pour s'opposer aux projets de dérégulation du transport ferroviaire, opération renouvelée cette fois sous la forme d'une grève européenne en novembre 1998 [sans oublier] les salariés de Levis en 1997 ou ceux du transport routier en 1998,1. Même les chômeurs et les précaires, traditionnellement peu portés à l'action collective se sont mobilisés à l'échelle de l'UE, organisant des Marches de protestation lors des sommets européens d'Amsterdam (en juin 1997) et de Cologne (en juin 1999)2.

Dans une tentative d'élaboration de typologie, Doug Imig et Sidney Tarrow<sup>3</sup> distinguent trois modes d'européanisation de l'action protestataire, le dernier étant actuellement de loin le plus fréquent :

'Coordinated domestic protests': protests aimed at national targets but organized simultaneously in various countries;

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Richard Balme et Didier Chabanet, 'Action collective et représentation des intérêts dans l'Union Européenne', in *L'action collective en Europe*, Richard Balme, Didier Chabanet et Vincent Wright (dir.), Paris, Presses de Science Po, 2000 (à paraître).

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Didier Chabanet, 'Les Marches européennes contre le chômage, la précarité et les exclusions', ibid.

<sup>3</sup> Studying Contention in an Emerging Polity. Texte présenté au Forum Européen - Institut Universitaire de Florence, février 2000.

- 'Transnational contention': transnational coalitions of actors target the EU or other supranational or transnational actors in response to EU policies;
- The domestication of conflict': national actors protest at home against policies of the European Union

Pour notre part, à la suite de nos travaux sur 'Les Marches européennes contre le chômage, la précarité et les exclusions', nous proposons un quatrième scénario complémentaire :

- 'The externalization of protests': transnational coalition of actors target the EU against policies of the member states.

Ce cas de figure correspond à la situation spécifique suivante : à peu près exclus de toutes les formes de représentation traditionnelles (syndicats et partis politiques) à l'échelle nationale, les chômeurs et les précaires sont en même temps totalement tributaires des systèmes de Welfare State. Lorsqu'ils manifestent massivement à l'occasion de la tenue des sommets européens (respectivement près de 50 000 et de 30 000 personnes à Amsterdam et à Cologne), beaucoup d'entre eux n'attendent rien - à court terme - des institutions européennes dont leur sort ne dépend pas directement. Ils protestent pour se rendre visible dans l'espace public européen, de manière à faire pression sur les gouvernements nationaux (ce n'est d'ailleurs pas un hasard si le Conseil européen est interpellé), en définitive seuls garants de leur protection sociale.

2. Un autre registre d'action, moins conflictuel et plus discret, se développe également : la pratique du lobbying autour des institutions de l'UE – entendue comme un éventail d'activités visant à la médiation d'intérêts<sup>4</sup> - connaît en effet une croissance rapide, en particulier sur la dernière décennie. 'La Commission estimait en 1992 que 3 000 groupes d'intérêts spécialisés étaient présents à Bruxelles et que le secteur du lobbying employait environ 10 000 personnes. Les Euro-groupes, c'est-à-dire les associations spécifiquement organisées au niveau européen étaient estimées au nombre de 500 en 1985, 700 en 1996 et 891 en 1999'. Ce lobbying est principalement le fait de groupes économiques et/ou financiers. Considérée comme

<sup>5</sup> Richard Balme et Didier Chabanet, 'Action collective et représentation des intérêts dans l'Union Européenne', op. cit.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Paul Claeys, Corinne Gobin, Isabelle Smets et Pascaline Winand (dir.), Lobbyisme, pluralisme et intégration européenne. Lobbying, Pluralism and European Integration, Bruxelles, Presses Interuniversitaires Européennes, 1998.

une entité politique d'ensemble, 'l'arène européenne' favorise donc globalement l'influence des milieux patronaux et/ou d'affaires<sup>7</sup>.

rapide tour d'horizon de la littérature scientifique l'européanisation de l'action collective fait clairement ressortir que la dimension protestataire du phénomène est aujourd'hui relativement peu étudiée. Des recherches sont certes menées en la matière, mais il est encore difficile de disposer de résultats ayant un caractère systématique, permettant de dresser un état des lieux de la question. Comme le disent justement, avec humour, Doug Imig et Sidney Tarrow, 'we know much more about participation in consultative committees in the five square kilometers of Euroland in Brussels than we do about contention over their decisions among the 370-odd million people who have to live with their consequences'8. Il ne s'agit pas pour autant, dans un mouvement de balancier, de valoriser l'étude de l'action protestataire en la dissociant d'autres formes d'actions, du lobbying en particulier, mais au contraire d'établir des liens et des rapprochements entre ces deux domaines d'analyse, dans une perspective générale de l'action collective à l'échelle de l'UE. Ce douzième numéro de La lettre de la Maison française d'Oxford tente précisément d'apporter un éclairage sur des modes d'actions, de représentation, de participation et de mobilisation - en relation avec le processus d'intégration dans l'UE - à propos desquels peu d'études ont été consacrées. L'attention que nous leur portons renvoie à la formulation de trois grandes hypothèses au moins.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Jeremy Richardson, 'Policy-making in the EU: Interests, ideas ans garbage cans of primeval soup', European Union. Power and Policy-Making, Jeremy Richardson (ed.), London and New York, Routledge, 1996.

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Streeck Wolfgang, 'De la construction du marché à la construction étatique : réflexions sur l'économie politique de la politique sociale européenne', *Politiques sociales européennes*, Stephan Leibfried et Paul Pierson (dir.), Paris, L'Harmattan, 1998.

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> Studying Contention in an Emerging Polity, op. cit., p.3.

Hypothèse 1: le processus d'intégration européenne est irréversible. Dire cela ne revient évidemment pas à en appeler à une version déclinée et revisitée du 'sens de l'Histoire', mais simplement à considérer que le mouvement est tellement avancé qu'il est beaucoup plus rationnel d'anticiper sa continuation - selon des voies et des orientations qui seront celles que le rapport de forces et le jeu entre les acteurs impliqués lui donnerons - qu'un quelconque retour en arrière. La ratification du Traité de Maastricht et les transferts de compétences qu'elle implique du niveau national au niveau de l'UE font que la représentation et la défense des intérêts de tous les groupes sociaux sont, à des degrés divers, directement ou indirectement, en rapport avec le processus d'intégration. Ce qui est aujourd'hui une évidence pour certaines catégories professionnelles (on pense évidemment aux agriculteurs), dont l'existence même dépend - et depuis longtemps - de la politique de l'UE, le sera vraisemblablement, à plus ou moins long terme, pour toutes les autres. En conséquence, il est probable que l'européanisation de l'action collective, sous des formes évolutives, plurielles et contrastées, ira en s'accélérant.

Hypothèse 2 : comme le suggèrent les travaux de Charles Tilly<sup>9</sup>, l'action collective se structure, dans sa forme et dans l'espace, en réponse à l'émergence de systèmes politiques correspondants. Conformément au principe de la 'logique d'influence', les groupements d'intérêts se configureraient donc tendanciellement de façon similaire à la 'structure-cible' institutionnelle<sup>10</sup>. Cette thèse est à rapprocher de celle de Gary Marks et Doug McAdam<sup>11</sup>, pour qui les groupements d'intérêts seraient orientés et modelés par la 'structure des opportunités politiques'<sup>12</sup> au niveau européen, c'est-à-dire par l'accès structurel relatif aux institutions européennes et par la réceptivité générale de l'Union – et de la Commission en particulier – aux questions défendues par ce groupe. Il pourrait en découler la formation et la consolidation d'un

<sup>9</sup> Cf. The Time of States, Center for the Study of Social Change, Working Paper n° 172, New School for Social research, 1993.

<sup>&</sup>lt;sup>10</sup> Franz Traxler et Philippe Schmitter, 'Prospective Thoughts on Regional Integration. Interest Politics and Policy Formation in the European Community/Union', *European Journal of International Relations*, volume 1, numéro 2, juin 1994.

Gary Marks and Doug MacAdam, 'Social Movements and the Changing Structure of Political Opportunity in Europe', *Governance in the European Union*, Gary Marks, Fritz Scharpf, Philippe Schmitter et Wolfgang Streeck, Londres, Sage, 1996.

Dans une littérature prolixe, cf. Peter Eisinger, 'The Conditions of Protest Behavior in American Cities', American Political Review, 67, 1973; Herbert Kitschelt, 'Political Opportunity Structures and Political Protest. Anti-Nuclear Movements in Four Democracies', British Journal of Political Science, 16, 1986; Hanspeter Kriesi, 'The Organizational Structure of New Social Movements in a Political Context', Comparative Perspectives on Social Movements, Doug MacAdam, John McCarthy and Mayer Zald (eds), Cambridge, Cambridge University Press, 1996; Sidney Tarrow, 'Political Opportunities and Constraints', Power in Movement. Social Movements and Contentious Politics, Cambridge, Cambridge University Press, 1998.

corporatisme européen<sup>13</sup>, de plus en plus intégré aux institutions de l'UE. Cette évolution traduirait une recomposition et, dans certains cas, une fragmentation et une dualisation des formes de l'action collective. Le mouvement syndical en donne un bon exemple, avec une Confédération Européenne des Syndicats (CES) nettement portée vers le partenariat et le lobbying à l'échelle de l'UE<sup>14</sup>, tandis que d'autres formes d'actions syndicales – très critiques ou indifférentes à l'égard de la CES - souvent plus contestatrices et mobilisatrices sont menées à l'intérieur des espaces nationaux, plus rarement à l'échelle de l'UE (et alors dans un rapport de conflictualité). Il y a là une différence substantielle avec ce que l'on observait traditionnellement au niveau national, où ce sont les mêmes organisations syndicales qui menaient conjointement des actions de lobbying et de mobilisations protestataires. Le même phénomène est repérable dans d'autres domaines, par exemple celui de la défense des droits des femmes<sup>15</sup> ou des agriculteurs<sup>16</sup>.

Hypothèse 3: la 'structure des opportunités politiques' qui se constitue progressivement - englobant le niveau national et celui de l'UE - est composite et ambivalente (cf. Richard Balme). L'institutionnalisation nationale des modes de représentation et de défense des intérêts permettait d'identifier assez clairement des acteurs, des intérêts plus ou moins opposés, des arbitrages et des processus de régulation et de redistribution. L'intégration dans l'UE brouille ces règles du jeu, en crée d'autres, déstabilisent les clivages politiques traditionnels (cf. Christophe Bouillaud) et ouvre, finalement, une multitude de possibilités. Elle accroît, d'abord, les points d'accès et d'influence (Commission, Parlement, Conseil, Cour Européenne de Justice, institutions nationales ...). Elle augmente, ensuite, les chances pour certains groupements d'intérêts de profiter de la concurrence entre des institutions européennes aux attributions parfois mal définies et qui cherchent à les étendre - ou entre institutions européennes et institutions nationales - pour faire valoir la défense de leurs intérêts. Elle se caractérise, enfin, par une ouverture certes sélective mais évolutive à la représentation et à la défense des intérêts. Même si, au moins depuis le Traité de Rome, les enjeux économiques et/ou financiers ont été globalement privilégiés, le Parlement, la Commission et/ou la Cour Européenne de Justice, notamment, ont pu, à

<sup>&</sup>lt;sup>13</sup> Le terme évoque un réseau de politiques publiques très fermé, stable, dont les acteurs en nombre limité participent à l'élaboration et à la mise en oeuvre des décisions et à la production d'un consensus par la conciliation entre des organisations représentatives d'intérêts divergents.

<sup>&</sup>lt;sup>14</sup> Cf. Jon Erik DØlvik, Redrawing Boundaries of Solidarity? ETUC, Social Dialogue and the Europeanisation of Trade Unions in the 1990s, Doctoral Dissertation, ARENA Report, n° 5, 1997; Corinne Gobin, Consultation et concertation sociales à l'échelle de la Communauté économique européenne. Etude des positions et stratégies de la Confédération Européenne des Syndicats (1958-1991), Thèse de Doctorat en Science Politique, Université Libre de Bruxelles, 1996.

<sup>&</sup>lt;sup>15</sup> Sonia Mazey, 'The Development of EU Equality Policies: Bureaucratic Expansion on behalf of Women?', *Public Administration*, volume 73, n°4, 1995.

<sup>&</sup>lt;sup>16</sup> Eve Fouilleux, 'Changement de politique publique dans l'Union européenne : la politique agricole commune entre permanences et innovations', *Politiques et Management Public*, volume 15, n°1, 1997.

un moment ou à un autre, défendre également d'autres types d'intérêts (homosexuels, écologistes, consommateurs ...). La jeunesse des institutions européennes et la prégnance du thème du 'déficit démocratique' notamment - y compris en leur sein – créent les conditions d'une écoute, voire d'une attente, à l'égard de toute forme d'action, contestataire ou non, pourvu qu'elle témoigne d'un engagement citoyen, ce dont profitent, par exemple, certaines associations (cf. Julien Weisbein). Finalement, si le cadre national reste bien souvent déterminant dans l'organisation des intérêts et la représentation des groupes sociaux (cf. Marco Giugni et Florence Passy), les 'fenêtres d'opportunités'. à travers lesquelles l'action collective peut se développer du fait de l'intégration européenne résultent de processus complexifiés, qui sont encore relativement peu sédimentés et donc incertains et ouverts.

Les textes qui suivent s'inscrivent dans le prolongement de ces questionnements. Ils constituent des éléments de réflexions, nourris d'investigations empiriques, qui ont pour objectif premier de contribuer à l'approfondissement de la connaissance d'un phénomène dont le moins qu'on puisse dire est qu'il n'est pas, dans la formulation que nous lui avons donné, saturé par l'analyse : Action collective, représentation des intérêts et intégration européenne.

Richard Balme montre comment le processus d'intégration européenne affecte l'action collective, celle-ci étant entendue dans un sens large, c'est-à-dire incluant principalement l'action des groupes de pression, des syndicats, des lobbies, l'organisation des comportements de participation et les mouvements sociaux. Plus précisément, il cherche à identifier des effets sur le statut et le mode de définition des intérêts sociaux, l'économie de l'action collective, les modes d'accès à la décision publique et l'articulation entre les différentes formes de comportement et de relation au politique. Il analyse donc des modes de mobilisation des intérêts en relation avec la configuration institutionnelle européenne, en considérant ce processus à la fois comme une « européanisation progressive », mais également comme un élément participant de la recomposition de l'Etat en Europe de l'Ouest. C'est dans cette perspective que l'auteur discute de l'apport de quatre théories de l'action collective - pluralisme; mobilisation des ressources; néo-corporatisme et réseaux d'action publique; Nouveaux Mouvements Sociaux. Trois points essentiels ressortent de cette lecture critique. D'abord, un très large éventail de formes d'action collective est associé à l'intégration européenne. Ensuite, le niveau national reste prégnant dans l'organisation et la structuration des intérêts. Enfin, 'la structure d'opportunité européenne' apparaît ambivalente et complexe, caractérisée notamment par une multiplicité des points d'influence et de décision. [I - L'Europe des intérêts : Lobbying, actions collectives et mobilisations dans l'intégration européenne].

<sup>&</sup>lt;sup>17</sup> John Keeler, 'Opening the Window for Reform: Mandates, Crises and Extraordinary Policy Making', Comparative Political Studies, volume 25, n°4, janvier 1993.

Christophe Bouillaud, abordant la question de l'existence d'un système européen des partis, constate que pendant longtemps celle-ci ne s'est pas sérieusement posée, en raison du très faible rôle joué par les acteurs et/ou les événements politiques transnationaux. En particulier, la marginalisation du Parlement européen dans le processus décisionnel de la Communauté européenne était unanimement soulignée. Depuis une dizaine d'années, l'analyse est plus nuancée, comme le montre l'auteur à partir d'une lecture critique de la littérature scientifique sur le sujet. Il note ainsi que, récemment, beaucoup d'observateurs ont anticipé l'émergence d'un axe européen social-démocrate consécutif à l'arrivée au pouvoir de Blair, Jospin et Schröder principalement. L'implication croissante des députés européens dans leur fonction et l'augmentation des prérogatives, ou de l'influence, du Parlement, sont également, soulignées par la plupart des spécialistes. Le mode de fonctionnement de ce dernier, favorisant les coalitions et les regroupements stables entre un petit nombre de courants politiques semblerait indiquer une politisation de son influence. Pour la première fois, le rôle des partis européens a même été reconnu explicitement par l'article 138B du Traité de Maastricht. Dans tous les pays de l'UE, les partis de gouvernements, de droite comme de gauche, se sont convertis à la nécessité et aux bienfaits de l'intégration européenne, prenant de plus en plus en compte cette dimension dans leur programme. Enfin, il apparaît que le travail de la Commission - si souvent perçu comme une activité essentiellement technique – est loin d'être imperméable aux effets de recomposition partisans en Europe. Si un faisceau d'éléments va dans le sens de la constitution d'un système de partis européens et d'une politisation du fonctionnement des institutions de l'UE, les limites de cette évolution restent extrêmement fortes, ne serait-ce qu'au regard de la faiblesse persistante, malgré des changements récents, du rôle du Parlement européen. De même, les élections européennes sont encore très largement sous l'emprise des agendas nationaux. Surtout, selon Christophe Bouillaud, la naissance d'un système de partis européens ne renforce pas le jeu démocratique. Deux arguments principaux sont avancés. D'une part, la tendance actuelle peut s'analyser comme un mouvement de 'cartellisation', au sens où quelques forces politiques, très fortement professionnalisées et peu différenciées, profiteraient d'une situation de domination pour écarter systématiquement d'autres acteurs qui, parce que moins (ou différemment) 'européens', seraient considérés comme illégitimes. D'autre part, le principe d'une sanction électorale ne s'applique pas, ou peu. En effet, l'absence d'un véritable 'agenda européen', la difficulté à identifier au sein du système décisionnel de l'UE des acteurs - des partis politiques notamment responsables et redevables de leur action, de même que le faible développement des médias européens ne permettent pas aux citoyens d'établir un contrôle semblable à celui qui s'exerce dans les cadres nationaux. Finalement, c'est peut-être aussi dans cette vacuité que peuvent s'exercer des modes alternatifs d'interaction et d'influence (groupes d'intérêt, lobbies, associations, mobilisations protestataires ...). [II - On the path to a European Party System? A Critical Appraisal].

Julien Weisbein étudie, à partir du cas de la France, les multiples formes d'européanisation de l'action associative. Il montre comment, sur la période récente, une 'galaxie associative' s'est progressivement tissée en réseaux plus ou moins institutionnalisés, constituant une 'société civile européenne' en voie en formation. Son analyse met en évidence l'importance de la 'structure des opportunités politiques' dans cette évolution. Au niveau de l'UE, le rapprochement de certaines associations avec le Parlement et le soutien de la Commission apparaissent déterminants. Au niveau national, l'implication de personnages politiques de premier plan, de même que l'aide croissante de l'Etat et, plus généralement, les incitations des pouvoirs publics visant à favoriser le rôle des associations européennes en matière d'information et de promotion des idéaux européens auprès de l'opinion publique ont grandement contribué à l'unification, la densification et la relative mise en cohérence des associations autour de la question européenne. L'auteur suggère que ce processus est en cours d'accélération. Les deux dernières élections européennes et la Conférence Intergouvernementale de 1996, par exemple, semblent avoir été marquées par une intervention beaucoup plus forte, intense et ordonnée des mobilisations associatives, qui contraste avec leur faible degré de cohésion lors de la campagne de Maastricht en 1992. Ce sont aussi les attentes et les valeurs des militants associatifs qui évoluent avec le temps. Un clivage générationnel se dessine ainsi, correspondant à deux grandes orientations de l'engagement européen. L'une, ancienne et traditionnelle, marquée par le traumatisme de la deuxième guerre mondiale, conçoit avant tout l'Europe comme un espace de paix et de fraternité. L'autre, moins idéaliste, incarnée par des acteurs bien plus jeunes et, souvent, plus qualifiés, est beaucoup plus sensible aux intérêts professionnels – les leurs notamment ! - liés au processus d'intégration européenne. Finalement, Julien Weisbein s'interroge sur l'émergence d'un militantisme associatif relativement spécifique, qui pourrait contribuer à la démocratisation d'un espace public européen, par son action propre mais aussi en créant des liens avec et entre syndicats, partis politiques et députés européens. [III -Construire la citoyenneté européenne? Les contributions associatives a l'Europe politique].

Eric Lagneau et Pierre Lefébure prennent pour objet d'étude les médias, considérés comme un acteur à part entière - central même - dans le déroulement d'un 'mouvement social'. Tout commence le 27 février 1997, avec l'annonce par la direction de Renault de la fermeture de l'usine de Vilvoorde, en Belgique. Alors qu'une décision semblable avait été prise l'année précédente pour l'usine de Setubal au Portugal dans l'indifférence quasi-générale, cette fois-ci le retentissement est considérable. Beaucoup de journalistes se saisissent, en effet, de l'événement pour

dénoncer cette mesure, condamner la façon dont elle a été rendue publique et, plus généralement, insister sur la nécessité de renforcer le dispositif social à l'échelle de l'UE. Les aspects politiques de l'Affaire sont rapidement mis en avant, la France, actionnaire majoritaire de Renault, étant suspectée de préférer licencier dans un pays voisin plutôt que sur son propre sol. Pour tous les acteurs impliqués (syndicats, direction, responsables politiques), la médiatisation du conflit devient progressivement l'enjeu principal de l'action. Le rôle des journalistes est donc essentiel. En insistant sur la dimension européenne des protestations, voire en l'amplifiant - les mouvements de solidarité entre travailleurs des usines Renault étant circonscrits à trois pays seulement et les 'euromanifestations' rassemblant une écrasante majorité de Français et de Belges - ils font de 'l'Affaire Renault Vilvoorde' un événement symboliquement fort, qui, au moins de ce point de vue, marque une rupture dans l'histoire naissante des mouvements sociaux européens. [IV - The Spiral of Vilvoorde : Mediatization and Politization of Protest. A Case Study on the Europeanization of Social Movements].

Ann Branch analysant le développement du syndicalisme dans l'UE part du constat que Jacques Delors, lorsqu'il était à la tête de la Commission, a cherché à consolider le dispositif social de l'UE en privilégiant la voie de la négociation entre partenaires sociaux européens. La Commission a du faire face à deux obstacles majeurs: la faiblesse institutionnelle de la Confédération Européenne des Syndicats (CES) et les réticences des organisations patronales à négocier au niveau de l'UE. Dans ce contexte, deux initiatives importantes ont été prises. D'une part, la procédure dite du 'Dialogue Social', instituée par le Traité de Maastricht et par laquelle la négociation collective entre partenaires sociaux peut se substituer au travail législatif pour prendre force de Loi. C'est un changement institutionnel essentiel, même si, à l'heure actuelle, ce mécanisme reste à un faible niveau de production, avec seulement trois accords-cadres: sur le congé parental; sur le travail à temps partiel; et sur les contrats à durée déterminée. D'autre part, l'adoption, en septembre 1994, d'une directive rendant obligatoire, pour les entreprises à dimension européenne, la création d'un Comité de Groupe Européen. Les textes indiquent que la direction du groupe doit 'informer et consulter' les représentants des salariés une fois par an, la consultation étant définie comme un 'échange' de vue. Sur ces deux questions, Ann Branch dresse un premier bilan, plutôt mitigé. Elle met notamment en évidence les difficultés que rencontre le mouvement syndical à se constituer en tant que force unitaire, disposant d'une réelle capacité de contestation et de mobilisation à l'échelle unitaire, disposant d'une réelle capacité de contestation et de mobilisation à l'échelle de l'UE. Elle souligne, en particulier, que le souci de beaucoup d'organisations syndicales nationales de préserver leur autonomie d'action - y compris à l'intérieur de la CES - est un facteur de division qui nuit à l'efficacité de cette dernière. Parallèlement, elle montre que la création des Comités de Groupe Européen, qui pouvait laisser augurer - au delà de la simple concertation des salariés et de leurs

représentants - un renforcement de la capacité d'action des organisations syndicales à l'échelle de l'UE a produit des effets contrastés, dans certains cas, semble-t-il, plus profitables à une logique managériale et aux intérêts patronaux qu'à la défense des salariés. [V - The European Union and National Trade Unions: Living up to Expectations or Better than Nothing?].

Andrew Richards montre que les bouleversements économiques que traversent l'ensemble des pays de l'UE depuis au moins 25 ans et, dans la grande majorité des cas, le maintien d'un niveau important de chômage constituent autant de défis - et de difficultés - pour l'action syndicale. La multiplication des contrats à temps partiel ou à durée déterminée, l'augmentation des emplois précaires, en particulier chez les femmes et/ou les jeunes, la diversification du salariat et l'existence d'une 'armée de main-d'œuvre' disponible déstabilisent et affaiblissent le mouvement syndical. La vocation de celui-ci à représenter les intérêts de tous les 'travailleurs' érigée au rang de mythe - est aujourd'hui de plus en plus souvent contestée par ceux la même qui sont à la marge, ou en dehors, du marché du travail. La question de la 'solidarité de la classe ouvrière' fait de moins en moins sens, notamment chez les générations montantes. A l'image de toute autre organisation, les syndicats cherchent d'abord à se préserver comme institution, défendant les intérêts de leurs membres, c'est-à-dire généralement de ceux qui exercent une activité professionnelle. C'est cette tendance qui, sous l'effet de la crise, semble aujourd'hui s'accentuer, les syndicats se montrant peu enclins à défendre les intérêts des chômeurs et des précaires. L'enquête menée par Andrew Richards s'applique à trois pays : la Grande-Bretagne, la France et l'Espagne. Dans le premier cas, l'auteur démontre, notamment, que les 'TUC's centres for the Unemployed' sont certes un moyen pour le syndicat de fournir une offre de services mais également de limiter les possibilités d'organisation autonome des chômeurs. Dans le deuxième cas, il met en évidence l'opposition et les conflits entre des syndicats qui sont bien intégrés aux dispositifs publics et des associations de chômeurs dont l'action est souvent faiblement structurée et peu ou mal reconnue des pouvoirs publics. Le troisième cas est le plus développé, sans doute parce que la fragmentation et la dualisation du tissu social y sont encore plus prononcées qu'ailleurs (21,7% de la population active au chômage en 1996!). La situation espagnole a ceci de paradoxale que beaucoup de chômeurs et de précaires sont favorables à un abaissement du niveau de protection sociale sur le marché du travail, qui rendrait ce dernier plus ouvert et concurrentiel et augmenterait, pensent-ils, leur chance de trouver un emploi. Dans cette perspective, la défense par les syndicats des droits actuels des salariés - notamment de ceux dont le statut est relativement protégé est souvent perçue comme une tentative de préserver les intérêts d'une fraction de plus en plus restreinte de privilégiés. [VI - Trade Unionism and the Unemployed in the European Union].

Marco Giugni et Florence Passy soutiennent la thèse que l'Union Européenne aujourd'hui n'offre qu'un nombre limité d'opportunités politiques pour la mobilisation dans le domaine de l'immigration. Plus précisément, la prégnance des régimes nationaux d'incorporation des migrants contribue à affaiblir la coordination politique et rend particulièrement difficile la recherche de solutions communes aux problèmes posés par les migrations internationales. En retour, cette politique migratoire incertaine menée par l'Union Européenne a peu d'impact sur les communautés politiques nationales. Cette situation explique en grande partie les variations d'un espace national à l'autre, non seulement en matière de politiques migratoires mais aussi en terme de mobilisations collectives et de structuration des débats publics sur ces enjeux politiques. C'est ce que montrent à la fois la discussion théorique des modèles de citoyenneté à laquelle se livrent Marco Giugni et Florence Passy et l'illustration empirique qu'ils mènent, à partir principalement du cas de la France et de la Suisse. La politique européenne dans le champ migratoire est donc encore dans une phase initiale. Il est vraisemblable qu'elle se substituera difficilement à la politique migratoire menée par les Etats nationaux, du moins dans le court et moyen terme. D'une manière générale, le lourd héritage de la construction de l'Etat national freine le processus d'intégration européenne, en pesant sur les identités collectives et en attribuant une valeur fondamentale à la notion de souveraineté. En ce qui concerne l'immigration et les relations ethniques en particulier, les modèles de citoyenneté, qui sont l'expression de l'Etat national, canalisent les débats publics et orientent fortement les choix des acteurs collectifs, y compris ceux des décideurs politiques. [VII - Resistance to Europeanization: National Barriers to Supranational Changes in Migration Policy].

Didier Chabanet